

Grâces à
même
la bar-
Pie IX
de son

la gran-
veuve a
e : pre-
es eaux,
ntificat
ante sur
IX, si-
qu'a-t-
es ? Un
résolu,
es. Le
sur les
de près
rant Pie
de cette
ieillard
nir inef-
ésil lui-
er con-
; et le
ut der-
Victor-
sol dur-
pire ro-
e vers le

vieillard qui marchait sur les eaux ; lui crier : au secours ! parce qu'il sentait la terre s'entr'ouvrir sous ses pieds. Et le vieillard soutint le monarque qui commençait à sombrer, et l'arracha, espérons-le, aux horreurs de l'insondable précipice. La pêche miraculeuse a été la seconde faveur accordée à St. Pierre. Et n'a-t-elle pas été miraculeuse la pêche de Pie IX ? N'a-t-il pas dû, aussi lui, appeler ses frères au secours : ne lui a-t-il pas fallu multiplier les sièges épiscopaux en Hollande, aux Etats-Unis, en Angleterre surtout ! En Angleterre, où la pêche a été plus remarquable ; dans ce noble pays qui a été autrefois l'île des saints, et qui devra à Pie IX de redevenir ce qu'il a été. Le troisième privilège de St. Pierre a été son admission sur le Thabor, en face de son Divin Maître transfiguré. Et le concile du Vatican n'a-t-il pas été le Thabor pour Pie IX ! Là il y a eu des rapports intimes avec la Divinité, et Pie IX est descendu de cette montagne transfiguré lui-même et tout rayonnant de l'auréole de l'infailibilité. Enfin St. Pierre a eu le privilège des miracles. Un jour il dit au paralytique de la porte du temple : lève-toi et marche : et tout récemment Pie IX disait à la religieuse paralytique de Rome : Lève ta main, fais le signe de la croix et sois guérie. Et la maladie disparaissait à l'ordre de Pie IX comme au commandement de St. Pierre. Donc Pie IX a été un autre St. Pierre par la grandeur des privilèges.

30. Pie IX a été un autre St. Pierre par l'héroïsme du martyr. Entendez un instant quelques-uns